



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sulpice tenue ce 31^e jour du mois de mai 2021 à 19 heures, sous la présidence du maire, monsieur Michel Champagne, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères	Julie Soulard Jessica Laforest-Robitaille
Messieurs les conseillers	Maurice Prud'homme (<i>présence physique</i>) Réjean Marcheterre-Riopel (<i>présence physique</i>) Steve Mador (<i>présence physique</i>)

Formant le quorum du conseil municipal.

Membre du conseil absent Pierre Imbault

Madame Chantal Bédard, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est également présente.

En raison du coronavirus (COVID-19) et suite aux directives gouvernementales à ce moment-ci, la séance ordinaire se déroule à huis clos, la présence physique des élus(es) est facultative, la majorité des élus(est) ont participé par vidéoconférence.

ET IL EST 19 heures.

2021-05-0157

1. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le maire procède à la lecture de l'avis de convocation.

2021-05-0158

2. TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS LÉO CHAUSSÉ ET ROBILLARD – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission publique via le Service Électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que le journal Constructo a été réalisé pour les travaux de réaménagement des parcs Léo Chaussé et Robillard;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions en date du 28 mai 2021 démontrant le dépôt par deux soumissionnaires de leur soumission;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par madame Karyne Ouellet, architecte et Présidente de la firme KAP, le 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

Que le conseil municipal octroi à Terrassement Baril, le contrat le réaménagement des parcs Léo Chaussé et Robillard, au montant de 1 319 641.07 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée le 28 mai 2021.

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit affectée à même les disponibilités du poste budgétaire réaménagement parcs, règlement 342-2020, 54-217-00-342.

Le maire, monsieur Michel Champagne demande le vote sur la proposition principale car ce projet est non subventionné, le coût de réalisation est trop élevé et l'affectation d'un montant du surplus aurait pu être déboursé pour réaliser le projet.

À tour de rôle, chaque membre du conseil municipal intervient pour énumérer tous les éléments positifs en faveur de la réalisation du projet. Également, il est précisé que les travaux sont de l'ordre de 1 319 641.07 \$ mais que le conseil municipal a également autorisé l'affectation d'une somme de 518 000 \$ en réduction des coûts de travaux afin de limiter l'emprunt à 761 513 \$ qui sera facturé aux citoyens sur une période de vingt (20) ans.

Maurice Prud'homme VOTE **POUR**
Julie Soulard VOTE **POUR**
Jessica Laforest-Robitaille VOTE **POUR**
Réjean Marcheterre-Riopel VOTE **POUR**
Steve Mador VOTE **POUR**
Michel Champagne VOTE **CONTRE**

Suite au résultat du vote, la proposition principale est adoptée à la majorité des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2021-05-0159

- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

En raison du coronavirus (COVID-19) et à la suite des directives gouvernementales à ce moment-ci, la séance ordinaire se déroule à huis clos, donc, il n'y a aucun citoyen présent et aucune question écrite n'a été soumise aux membres du conseil municipal.

2021-05-0160

- LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire est levée à 19 h 20

Michel Champagne
Maire

Chantal Bédard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière